



## Conflis avec mon huissier demande d information

Par **labiquette**, le **27/11/2016** à **17:43**

Bonjour. Je me permets de vous demander quelques informations . Je suis revenue vivre chez ma mère depuis 4ans car je suis dans l impossibilité de reprendre un loyer et parcequ elle est âgée. J ai une dette que je paie 50 euros par mois auprès d un huissier . Celui ci me demande de régler le solde en une seule fois . De plus il menace de rentrer chez ma mère et saisir ses biens puisque j y vis . Est ce possible . Ou est ce de l intimidation . Quelle demarche dois je suivre ? Mon avocate me conseille de lui donner l acte de propriété a son nom ainsi qu une attestation qu elle m heberge .quelle est la solution . Merci de votre réponse

S

Par **cocotte1003**, le **27/11/2016** à **19:43**

Bonjour, oui il peut venir si vous résidez officiellement chez votre mère. Il peut très bien saisir vos biens comme ordinateur, voiture et vos comptes en banque dans la limite en gros du rsa, cordialement